

Monsieur le Copräsident,

Ma délégation fait siennes les déclarations faites par les Représentants de Fiji, au nom du G77 et la Chine, du Bénin, au nom des PMA, de la Gambie, au nom du Groupe africain et du...., au nom des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Monsieur le Copräsident,

Le Togo s'est engagé dans une voie qui vise à consolider les bases de son développement et qui prend en compte les engagements définis dans le Programme d'action d'Istanbul, ceci en conformité avec les principaux piliers du développement durable contenus dans le document final de Rio+20, intitulé " L'avenir que nous voulons".

Ainsi, dans le cadre de la consolidation des bases d'une croissance économique inclusive, le Togo considère que la réalisation d'une croissance inclusive passe par le développement des infrastructures, la relance soutenue du secteur agricole et le renforcement de la bonne gouvernance.

A cet égard, le Togo a accompli des progrès tangibles en matière d'infrastructures routières et entend rester sur cette lancée tout en veillant à améliorer les insuffisances révélées et en poursuivant la réhabilitation des pistes rurales dans la perspective de désenclaver les différentes localités pour le développement de l'économie de proximité.

Monsieur le Coprésident,

Pour la dynamique du développement agricole, le Togo estime que les actions prioritaires à prendre en compte dans le programme de développement après 2015 sont, entre autres, le développement de l'agriculture verte, la promotion de nouvelles technologies d'agriculture, d'élevage et de la pêche.

Quant à la bonne gouvernance, le Togo entend poursuivre le processus d'assainissement des finances publiques, lutter contre la corruption, promouvoir la modernisation, l'accessibilité des services publics et la création d'un cadre porteur pour les investissements.

En outre, dans le cadre des OMDs, le Togo avait déjà engagé des actions dans les secteurs sociaux prioritaires, notamment en matière de santé, d'éducation, d'emploi ainsi que dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Il s'attèle à poursuivre et intensifier ses actions afin qu'un plus grand nombre de citoyens puissent accéder à de meilleures conditions de vie.

Monsieur le Coprésident,

Pour atteindre pleinement l'objectif principal qui est d'améliorer les conditions de vie des populations, il importe de centrer les interventions sanitaires sur la prévention, le renforcement de l'offre de soins de qualité, l'équité et l'accessibilité des soins pour toute l'amélioration de la gouvernance des structures sanitaires.

Le secteur éducatif et la formation technique et professionnelle spécialisées, en tant qu'enjeux fondamentaux, doivent être aussi repensés avec des objectifs précis qui optimisent l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour aboutir à une éducation et une formation professionnelle de qualité pour tous.

Il est évident que l'éducation et la formation professionnelle, n'atteindront pas leurs objectifs, quelle que soit leur qualité, si les jeunes auxquels elles ont été dispensées ne trouvent pas, à leur sortie, une porte d'entrée dans le monde du travail décent. C'est pourquoi il est important d'accompagner les jeunes dans cette phase critique de la vie à travers des programmes spécifiques.

En matière d'eau et d'assainissement, il urge de réduire davantage la pénibilité d'accès à l'eau de même qu'il importe de développer l'assainissement urbain.

Je vous remercie.